



Département des Pyrénées-Orientales

Arrondissement de Prades

Décision du Maire prise par délégation du Conseil Municipal

n° 20241230083 – Demande de soutien au titre de la DETR 2025 pour renouvellement et rénovation de la voirie du centre ancien, secteur Darrers Cortals, Tripon et Petite Tripon.

Monsieur le Maire,

Vu la Délibération n° 20210701063 en date du 1^{er} juillet 2021 portant délégation d'attributions du Conseil Municipal au Maire et notamment le point 26° : de demander à tout organisme financeur, dans les conditions fixées par le Conseil Municipal soit dans le cas où la décision ou la motivation peuvent trouver leur fondement dans une délibération antérieure du Conseil Municipal relative à la politique locale ou au projet et opération d'équipement et d'aménagement en cause, l'attribution de subventions ;

Considérant que la Commune de Vinça, consciente de l'état de vétusté d'une partie de sa voirie en centre ancien, a le projet de renouvellement et de rénovation annuelle des voies concernés ;

Considérant qu'une portion essentielle de voirie du centre ancien dont l'état est très dégradé, est constituée par les rues dénommées :

- Carrer Darrers Cortals, Voie communale à caractère de rue n°025 d'une longueur de 89 mètres linéaires
- Rue Tripon, voie communale à caractère de rue n° 027 d'une longueur de 94 mètres linéaires
- Rue Petite Tripon, voie communale à caractère de rue n° 047 d'une longueur de 45 mètres linéaires ;

Considérant que la Municipalité a sollicité le SIVU du Conflent ainsi que le SYDEEL 66 afin de rénover préalablement les réseaux qu'ils soient humides ou secs en y intégrant également une mise en discrétion des réseaux secs, desdites voies ;

Considérant que les travaux de réseaux étant sur le point d'être achevés, il est essentiel pour la Commune de terminer cette rénovation par la réalisation du revêtement des rues désignées dont l'état a été fortement dégradé par la réalisation des récents travaux de réseaux ;

Considérant que les travaux prévus sont destinés à adapter la voirie aux nouveaux modes de déplacement et d'améliorer la sécurité des riverains pour des rues étroites et très fréquentées pour le carrer Darrers Cortals et quelle devrait également permettre d'intégrer dans le cœur de village une part de végétalisation desdites rues et d'améliorer l'évacuation des eaux pluviales en réalisant un caniveau central au bénéfice des propriétés riveraines ;

Considérant les devis adressés pour le renouvellement et la rénovation des voies du centre ancien concernant le secteur Darrers Cortals, d'un montant global HT de 153.558,00 € ;

Considérant l'existence du dispositif de Dotation d'Équipements des Territoires Ruraux (DETR) de l'État en faveur de l'investissement public des Collectivités Territoriales ;

Envoyé en préfecture le 31/12/2024

Reçu en préfecture le 31/12/2024

Publié le 31/12/2024

ID : 066-216602300-20241230-20241230083-DE



Décide par délégation du Conseil Municipal, de

Approuver le plan de financement de l'opération de renouvellement et de rénovation de voirie en centre ancien, secteur Darrers Cortals, Tripon et Petite Tripon, d'un montant global de 153.558,00 € H.T. ;

Solliciter une subvention auprès de l'État au titre de la DETR 2025 au taux le plus important possible des dépenses éligibles ;

Signer ladite demande de subvention en faveur du renouvellement et rénovation de la voirie du centre ancien secteur Darrers Cortals, Tripon et Petite Tripon

Fait à Vinça, le 30 décembre 2024.



**Pour le Maire empêché,
Le 1^{er} Adjoint,**

Jean-Pierre MENDOZA.

Envoyé en préfecture le 31/12/2024

Reçu en préfecture le 31/12/2024

Publié le 31/12/2024

ID : 066-216602300-20241230-20241230083-DE

